

RENCONTRE AVEC...

# Caroline Blondeau, médiatrice familiale pour la Maison du Droit et de la Famille

Auparavant juriste en cabinet d'avocats et d'entreprises, Caroline Blondeau s'est tournée vers la médiation pour venir en aide aux familles et leur permettre d'échanger dans un cadre libre. Diplômée d'État, elle exerce depuis 12 ans et assure une permanence à la Maison du Droit et de la Famille pour l'Udaf 92.

## Qu'est-ce qu'une médiatrice familiale ?

Si l'on parle de cursus, c'est une personne qui a suivi deux ans d'études avec de la théorie, du droit, de la psychologie, de la sociologie et des techniques de communication ainsi qu'un stage pratique et un mémoire.

Plus concrètement, pour moi, un médiateur doit avoir une éthique humaniste et une volonté de non jugement. On reçoit les personnes telles qu'elles sont, dans un espace de confiance, où l'on peut tout dire. Ils ont la liberté de parole, ils peuvent se disputer, détoxifier ce qui fait difficulté pour amener vers un accord. Cela leur permet d'avancer vers une meilleure compréhension de l'autre, de ses attentes et ce qui lui paraît juste. Il faut garder à l'esprit que chacun peut percevoir les choses différemment et se dire qu'on ne voit pas les choses de la même façon selon la place où l'on se trouve.

## Comment se passe une séance ?

J'accompagne les médiateurs durant des séances d'une heure et demie. Aujourd'hui, 70% de ma clientèle se compose de personnes en instance de séparation mais j'ai aussi des familles avec des problèmes de communication, des aidants en situation difficile et des grands-parents qui ne voient plus leurs petits-enfants.

## Pourquoi faire appel à une médiation ?

Tout d'abord parce que les accords pris lors d'une médiation sont souvent plus pérennes que ceux découlant d'un jugement, car il n'y a pas de perdant. Il s'agit avant tout de favoriser la communication. Contrairement à une séance de psychologie, la médiation n'a pas vocation à soigner une personne mais à écouter, sans juger,



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans la loi française, il est spécifié que les grands-parents ont le droit de voir leurs petits-enfants.

### INFORMATIONS

#### PRATIQUES :

Permanence tous les jeudis  
 Pour tous les Putéoliens  
 Sur rendez-vous  
 Maison du Droit et de la Famille  
 6, rue Anatole France  
 Tél.: 01 41 02 08 53  
 Email :  
[maisondudroit@mairie-puteaux.fr](mailto:maisondudroit@mairie-puteaux.fr)  
 1<sup>er</sup> entretien gratuit et confidentiel  
 (prix des rendez-vous suivants fixé selon la rémunération)

et redécouvrir son autonomie de décision. Bien sûr, chaque profession peut compléter l'autre, mais la médiation familiale ne sert pas à conseiller comme pourrait le faire un coach, simplement à ouvrir un dialogue. Selon moi, si elle était plus démocratisée et pratiquée dans plus d'établissements, scolaires par exemple, la médiation servirait de prévention des conflits sur l'ensemble de la société civile.

## Le mot de la fin...

Dans les écoles d'avocats et même l'école nationale de la Magistrature, la médiation est enseignée comme un mode alternatif et efficace de résolution des conflits. Elle offre un espace sécurisant et confidentiel aux familles en difficulté et n'a pas pour but de remplacer d'autres professions du champ familial mais de développer la coopération entre toutes celles-ci.